

Déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève

Réf : articles L133-1 à L133-10 du code de l'éducation

Tout enseignant-e qui participerait à un mouvement de grève sans être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire

Tous les champs ci-dessous sont à renseigner obligatoirement

Fiche devant être réceptionnée par l'Inspecteur-trice de circonscription
(à partir de votre adresse professionnelle)
au plus tard 48 heures avant la date déterminée par le préavis de grève
(délai comprenant un jour ouvré)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement le jour de la grève :

Commune :
Circonscription :
Dénomination précise de l'école :
Numéro d'immatriculation de l'école (RNE) :
Nature de l'école (maternelle ou élémentaire) :
Indiquez si vous êtes :
Personnel BD Nom de l'enseignant remplacé :

Déclare :

Avoir l'intention de faire grève le à partir de heures

À, le